



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-7-3-7

Séance du vendredi 3 juillet 2020

### STRATEGIE OR

## ADHESION DU DEPARTEMENT AU CONSORTIUM INTERNATIONAL POUR LES VOIES NAVIGABLES

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

### **PRESENTS :**

MM. ADRIAN, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

### **ABSENT :**

M. TRIMAILLE

### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.  
Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2019-6-3-1 du 13 décembre 2019 relative à la politique des routes, des grands équipements et infrastructures de communication,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2020-3-1-5 du 19 juin 2020 relative à la Décision Modificative n°1,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Routes, Voirie et Infrastructures en date du 3 avril 2020,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'adhésion du Département au Consortium International pour les voies navigables et autorise le versement de la cotisation pour l'année 2020 d'un montant de 1 000 €,
- Décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour désigner les représentants du Département au sein du Consortium International pour les voies navigables,
- Désigne MM. Alain GRAPPE en qualité de titulaire et Marc MUNCK en qualité de suppléant pour représenter le Département du Haut-Rhin au sein de l'organisme précité.
- Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme A693, chapitre 011, fonction 824, nature 6281, code programme 1346, service 190.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité